

# ECO IODINE MARINE

(Chemwatch nom: ECO IODINE)

Chemwatch Fiche de données de sécurité (Conforme à (CE) No 1907/2006)

Date de livraison: 20-Septembre-2007

NH369TCP

CHEMWATCH 6632-80

Version Num:2.0

CD 2008/4 Page 1 sur 10

## Rubrique 1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ

### IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DE LA PRÉPARATION

ECO IODINE MARINE

### IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ

Chemwatch Pty Ltd

+61 3 9573 3112 or (where available) Toll Free +800 2436 2255

Email chemwatch@chemwatch.net

### UTILISATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION

For product 340.

### SYNONYMES

"Solution ID# RM000288"

## Rubrique 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

### NATURE DU DANGER

Non considéré comme une préparation dangereuse selon la directive 1999/45/CE.

### CLASSIFICATION DU RISQUE

Inflammabilité	■■■■				
Toxicité	■■■■				
Contact corporel	■■■■				
Réactivité	■■■■				
Chronique	■■■■				

ECHELLE: Min/Nil=0 Bas=1 Modéré=2 Haut=3 Extrême=4

### RISQUE

Aucun dans des conditions de fonctionnement normales.

## Rubrique 3 - COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

NOM	CAS RN	RIS INT	%
non hazardous ingredients, proprietary			<1
EAUX- DISTILLÉES, - DE- CONDUCTIBILITÉ- OU- DE- MÊME- DEGRÉ	7732-18-5	Aucun	>99
DE- PURETÉ			
EC NO: 231-791-2			

continué...

# ECO IODINE MARINE

(Chemwatch nom: ECO IODINE)

Chemwatch Fiche de données de sécurité (Conforme à (CE) No 1907/2006)

Date de livraison: 20-Septembre-2007

NH369TCP

CHEMWATCH 6632-80

Version Num:2.0

CD 2008/4 Page 2 sur 10

---

## Rubrique 4 - PREMIERS SECOURS

---

### INGESTION

- Rincez la bouche avec beaucoup d'eau.
- Si l'irritation ou la gêne continuent, consultez un médecin.

### YEUX

- » Si ce produit entre en contact avec les yeux :
- Rincez la région touchée à l'eau.
- Si l'irritation persiste, consultez un médecin.
- Seule une personne qualifiée peut ôter les lentilles de contact après une blessure de l'œil.

### PEAU

- » Si ce produit entre en contact avec la peau :
- Lavez les régions touchées avec beaucoup d'eau (et du savon si possible).
- Consultez un médecin s'il y a une irritation.

### INHALE

- En cas d'inhalation de fumées ou d'ingestion de produits de combustion : Déplacez-vous vers un endroit aéré.
- En général, d'autres mesures ne sont pas nécessaires.

### NOTES POUR LES MÉDECINS

- » Traiter symptomatiquement.

---

## Rubrique 5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

---

### MOYENS DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Il n'y a pas de restrictions pour le type d'extincteur à utiliser.
- Utiliser un média d'extinction adapté pour la zone concernée.

### LUTTE INCENDIE

- Appelez les pompiers et indiquez-leur le lieu et la nature du risque.
- Mettez un appareil respiratoire et des gants de protection conçus pour lutter contre le feu.

### RISQUE D'INCENDIE/EXPLOSION

- Non combustible.
- Il ne s'agit pas d'un risque de feu majeur mais des récipients peuvent brûler.

### INCOMPATIBILITE AU FEU

- » Non connu.

### PROTECTION INDIVIDUELLE

Lunettes:

Lunettes résistant aux produits chimiques.

Gants:

En cas de manipulation de grandes quantités :

Gant en plastic d' usage général.

Respirateur:

continué...

# ECO IODINE MARINE

(Chemwatch nom: ECO IODINE)

Chemwatch Fiche de données de sécurité (Conforme à (CE) No 1907/2006)

Date de livraison: 20-Septembre-2007

NH369TCP

CHEMWATCH 6632-80

Version Num:2.0

CD 2008/4 Page 3 sur 10

---

## Rubrique 6 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

---

### ECLABOUSSURES MINEURES

- Nettoyez tout de suite tous les écoulements.
- Evitez de respirer les vapeurs et le contact avec la peau et les yeux.
- Contrôlez le contact de votre corps en portant un équipement de protection.
- Contenez et absorbez le liquide avec du sable, de la terre, du matériel inerte ou de la vermiculite.
- Essuyez.
- Mettez dans un récipient adéquat pour les déchets et scellé.

### ECLABOUSSURES MAJEURES

- » Risque faible.
- Vider le lieu de son personnel.
- Alerter les pompiers et leurs indiquer l'endroit et la nature du risque.
- Contrôler les contacts personnels en utilisant un équipement de protection et un respirateur contre les poussières.
- Prévenir les éclaboussures de pénétrer dans les drains et les voies d'eau.
- Contenir avec du sable, de la terre ou de la vermiculite.
- Collecter le produit récupérable dans des containers étiquetés pour un recyclage.
- Absorber le produit restant avec du sable, de la terre ou de la vermiculite et le placer dans des containers appropriés pour une élimination.
- Nettoyer la zone et éviter les écoulements d'entrer dans les drains ou égouts.
- Si une contamination des drains ou de voies d'eau apparaît, prévenir les services d'urgence.

---

## Rubrique 7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

---

### MANIPULATION

- Limitez tout les contacts de la personne qui ne sont pas indispensables.
- Mettez des vêtements qui protègent lorsqu'il y a risque d'exposition.
- Travaillez dans un endroit bien aéré.
- Evitez le contact avec des matériels incompatibles.
- Lors de la manipulation, NE buvez PAS, ne mangez pas et ne fumez pas.
- Maintenez les récipients bien fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés.
- Evitez les dégâts matériels sur les récipients.
- Lavez-vous toujours les mains avec du savon et de l'eau après la manipulation.
- Les vêtements de travail doivent être lavés séparément.
- Respectez les règles d'usage et les conseils du fabricant pour le stockage et la manipulation
- L'air ambiant doit être régulièrement contrôlé selon les normes d'exposition afin que de bonnes conditions de travail soient maintenues.

### STOCKAGE

- Emballage en polypropylène ou polyéthylène. réservoir en plastique.
- Emballage conforme aux règles du fabricant.
- Vérifier que tous les containers sont clairement étiquetés et sans fuite.

### INCOMPATIBILITE DE STOCKAGE

- » Evitez le contact avec l'eau, les aliments ou les semences.
- Inconnu.

continué...

# ECO IODINE MARINE

(Chemwatch nom: ECO IODINE)

Chemwatch Fiche de données de sécurité (Conforme à (CE) No 1907/2006)

Date de livraison: 20-Septembre-2007

NH369TCP

CHEMWATCH 6632-80

Version Num:2.0

CD 2008/4 Page 4 sur 10

Rubrique 7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

## NECESSITE POUR LE STOCKAGE

- Stockez-le dans son récipient d'origine.
- Maintenez les récipients bien scellés.
- Stockez-le dans un endroit frais, sec et bien aéré.
- Stockez-le loin de matériels incompatibles et de récipients contenant des aliments.
- Protégez les récipients des dégâts matériels et vérifiez régulièrement qu'il n'y ait pas de fuite.
- Respectez les conseils de stockage et d'usage du fabricant.

## STOCKAGE SECURISE AVEC D'AUTRES PRODUITS CHIMIQUES CLASSES



+: *Peuvent être stockés ensemble*

O: *Peuvent être stockés ensemble en suivant des mesures spécifiques*

X: *Ne doivent pas être stockés ensemble*

## Rubrique 8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Contrôles de l'exposition

Les produits suivants ne possèdent pas de OEL dans nos archives

• EAUX- DISTILLÉES, - DE- CONDUCTIBILITÉ- OU- DE- MÊME- DEGRÉ- DE-  
PURETÉ:

CAS:7732- 18- 5

### DONNÉES SUR LES MATÉRIAUX

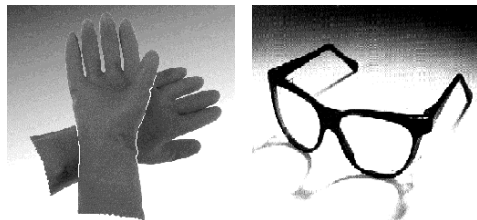
» Pas disponible. Se référer aux constituants individuels.

### DONNEES SUR LES INGREDIENTS

EAUX-DISTILLÉES,-DE-CONDUCTIBILITÉ-OU-DE-MÊME-DEGRÉ-DE-PURETÉ:

» Pas de limite d'exposition établie par le NOHSC ou l'ACGIH.

### PROTECTION INDIVIDUELLE



### YEUX

- Lunettes de sécurité avec des protections sur le côté.
- Masque chimique.
- Les lentilles de contact constituent un risque particulier; les lentilles molles peuvent absorber les produits irritants et toutes les lentilles les concentrent.

continué...

# ECO IODINE MARINE

(Chemwatch nom: ECO IODINE)

Chemwatch Fiche de données de sécurité (Conforme à (CE) No 1907/2006)

Date de livraison: 20-Septembre-2007

NH369TCP

CHEMWATCH 6632-80

Version Num:2.0

CD 2008/4 Page 5 sur 10

Rubrique 8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

## MAINS/PIEDS

» Porter des gants de protection généraux, eg., gants en caoutchouc légers.

La durée et l'aptitude des types de gants dépendent de l'usage. Les facteurs suivants sont importants lors du choix de gants : fréquence et durée des contacts, résistance chimique du matériau qui constitue les gants, épaisseur des gants et dextérité.

## AUTRE

» Aucun équipement spécial est nécessaire lors de la manipulation de petites quantités.

SINON:

- Protections.
- Crème écran.
- Unité de nettoyage pour les yeux.

La concentration locale du produit, la quantité et les conditions d'utilisation déterminent le type d'équipement de protection professionnel requis. Pour plus de renseignements, consultez les données spécifiques sur site de CHEMWATCH (si disponible), ou votre Conseiller en sécurité et santé professionnelle.

## MOYENS TECHNIQUES VISANT À RÉDUIRE L'EXPOSITION À LA SUBSTANCE

» Un échappement général est adéquat dans des conditions de fonctionnement normales. Si un risque de surexposition existe, porter un respirateur approuvé SAA. Un ajustement correct est essentiel pour obtenir une protection adéquate. Fournir une ventilation adéquate dans les entrepôts et les lieux de stockage fermés. Les contaminants aériens générés dans les lieux de travail possèdent des vitesses "d'échappement" différentes, qui à leurs tours, déterminent les "vitesses de capture" de l'air frais circulant nécessaire pour retirer efficacement le contaminant.

Type de contaminant :	Vitesse de l'air:
Solvants, vapeurs, dégraissage, etc, évaporation d'un réservoir (dans de l'air immobile)	0, 25- 0, 5 m/s (50- 100 f/min)
aérosols, fumées d'opérations de remplissage, remplissage de containers par intermittence, transfert de transporteur à faible vitesse, soudure, dérive de vapeurs, fumées de revêtement métallique acide, décapage (libéré à faible vitesse dans une zone de génération importante)	0.5- 1 m/s (100- 200 f/min.)
Spray direct, spray de peinture dans des cabines peu profondes, remplissage de tonneaux, poussières de bocard, décharge de gaz (génération importante dans une zone à déplacement d'air rapide)	1- 2, 5 m/s (200- 500 f/min)
Meulage, abattage abrasif, tonnelage, poussières générées par des roues à grandes vitesses (libérées à une vitesse initiale dans une zone de déplacement d'air très rapide).	2, 5- 10 m/s (500- 2000 f/min)

Dans chaque intervalle, la valeur appropriée dépend de:

Minimum de l'intervalle

1: Courants d'air minimaux ou favorables pour la capture dans une pièce

2: Contaminants à faible vitesse ou à valeur

Maximum de l'intervalle

1: Perturbation des courants d'air de la pièce

2: Contaminants à forte toxicité

continué...

# ECO IODINE MARINE

(Chemwatch nom: ECO IODINE)

Chemwatch Fiche de données de sécurité (Conforme à (CE) No 1907/2006)

Date de livraison: 20-Septembre-2007

NH369TCP

CHEMWATCH 6632-80

Version Num:2.0

CD 2008/4 Page 6 sur 10

## Rubrique 8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

de nuisance uniquement

3: Intermittent, faible production

4: Large hotte ou masse d'air importante en mouvement

3: Forte production, utilisation importante

4: Petite hotte – contrôle local uniquement.

Une théorie simple montre que la vitesse de l'air chute rapidement avec une augmentation de la distance à l'ouverture d'un simple conduit d'extraction. La vitesse diminue généralement avec le carré de la distance par rapport au point d'extraction (dans les cas simples). La vitesse de l'air au point d'extraction doit donc être ajustée en relation avec la distance de la source de contamination. La vitesse de l'air au niveau des pales d'extraction, par exemple, doit être au minimum de 1-2 m/s pour l'extraction de solvants générés dans un réservoir distant de 2 mètres du point d'extraction. D'autres considérations mécaniques, qui produisent des déficits de performance de l'appareil d'extraction, rendent essentielles que les vitesses théoriques de l'air soient multipliées par un facteur de 10 ou plus quand les systèmes d'extraction sont installés ou en usage.

## Rubrique 9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### PROPRIÉTÉS PHYSIQUES

Liquide.

Miscible avec de l'eau.

Poids Moléculaire: Pas Applicable

Point/intervalle de fusion (°C): Pas Disponible

hydrosolubilité (g/L): Miscible

pH (1% solution): Pas Disponible

Composé volatil (%vol): Pas Disponible

Densité relative de vapeur (air=1): Pas Disponible

Limite inférieure d'explosivité (LIE): Pas Applicable

Température d'auto-combustion (°C): Pas Applicable

État: Liquide

Point/intervalle d'ébullition (°C): Pas Disponible

Densité relative (eau=1): 0.996

pH (comme fourni): 7.4

Pression de vapeur (kPa): Pas Disponible

Taux d'évaporation: Pas Disponible

Point d'éclair (°C): Pas Applicable

Limite supérieure d'explosivité (LSE): Pas Applicable

Temp de décomposition (°C): Pas Disponible

Viscosité: Pas Disponible

## Rubrique 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### CONDITIONS À ÉVITER

- Présence de matériaux incompatibles.
- Le produit est considéré stable.
- Une polymérisation dangereuse n'aura pas lieu.

*Pour les matériaux incompatibles - voir rubrique 7 - Manipulation et stockage*

continué...

# ECO IODINE MARINE

(Chemwatch nom: ECO IODINE)

Chemwatch Fiche de données de sécurité (Conforme à (CE) No 1907/2006)

Date de livraison: 20-Septembre-2007

NH369TCP

CHEMWATCH 6632-80

Version Num:2.0

CD 2008/4 Page 7 sur 10

---

## Rubrique 11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

---

### EFFETS POTENTIELS SUR LA SANTE

#### EFFETS AIGU SUR LA SANTE

##### INGESTION

» Le produit N'A PAS ETE classifié sous les directives CE ou sous un autre système de classification comme 'nocif par ingestion'. Ceci est du au manque de preuves corroborantes chez les animaux et les humains. Le produit peut néanmoins être dommageable pour la santé de l'individu, suivant une ingestion, particulièrement si des organes précédemment endommagés (i.e. foie, reins) sont présents. Les définitions actuelles de substances nocives et toxiques sont généralement basées sur des doses provoquant la mortalité plutôt que sur les doses provoquant la morbidité (maladie, états-infectieux). Les inconforts des voies gastro-intestinales peuvent provoquer des nausées et des vomissements. Dans un environnement normal, l'ingestion de quantités insignifiantes n'est pas connue comme cause de soucis.

##### YEUX

» Bien que le liquide ne soit pas reconnu comme irritant (classifié ainsi par la directive CE), un contact direct avec les yeux peut provoquer des désagréments passagers caractérisé par des pleurs ou des rougeurs de la conjonctivite (comme pour des brûlures dues au vent).

##### PEAU

» Le produit n'est pas connu pour produire des effets défavorables sur la santé ni des irritations de la peau par suite d'un contact (tel que classé par les directives CE utilisant des modèles animaux). Néanmoins, la pratique d'une bonne hygiène requiert que les expositions soient maintenues à un minimum et que des gants adaptés soient utilisés lors d'actes professionnels.

##### INHALE

» Le produit n'est pas censé produire des effets négatifs sur la santé ni des irritations du système respiratoire (tels que classifiés par les directives CE se basant sur des modèles animaux). Néanmoins, la pratique d'une bonne hygiène requiert de conserver les expositions à un minimum et que des mesures de contrôle adaptées soient mises en place lors d'une pratique professionnel.

» Habituellement pas un risque en raison de la nature non-volatile de produit.

#### EFFETS CHRONIQUES SUR LA SANTE

» Une exposition à long terme au produit n'est pas connue comme produisant des effets négatifs chroniques pour la santé (tel que classé par les Directives CE utilisant des modèles animaux) ; néanmoins, une exposition par n'importe quelle voie devrait être minimisée.

### ECO IODINE MARINE

#### Toxicité et irritation

» Pas disponible. Se référer aux constituants individuels.

#### EAUX-DISTILLÉES,-DE-CONDUCTIBILITÉ-OU-DE-MÊME-DEGRÉ-DE-PURETÉ:

» Aucune donnée significative de toxicologie aiguë identifiée dans la littérature.

continué...

# ECO IODINE MARINE

(Chemwatch nom: ECO IODINE)

Chemwatch Fiche de données de sécurité (Conforme à (CE) No 1907/2006)

Date de livraison: 20-Septembre-2007

NH369TCP

CHEMWATCH 6632-80

Version Num:2.0

CD 2008/4 Page 8 sur 10

Rubrique 11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

---

---

## Rubrique 12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

---

No data

---

## Rubrique 13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

---

» Les législations concernant les exigences pour l'élimination des déchets peuvent être différentes suivant les pays, régions ou/ou territoires. Chaque utilisateur doit se conformer aux lois régissant la zone où il se trouve. Dans des cas particuliers, certains déchets doivent faire l'objet d'un suivi.

Une hiérarchisation des contrôles semble être une méthode commune - l'utilisateur doit étudier :

- La réduction,
- La réutilisation
- Le recyclage
- L'élimination (si tout le reste a échoué)

Ce produit peut être recyclé s'il n'a pas été utilisé ou s'il n'a pas été contaminé de manière à le rendre impropre à l'utilisation prévue pour celui-ci. S'il a été contaminé, il peut être possible de récupérer le produit par filtrage, distillation ou par d'autres moyens. Les considérations sur la durée de conservation doivent également être prises en compte lors de la prise de décision de ce type. Remarquer que les propriétés du produit peuvent changer lors de son utilisation, et qu'un recyclage ou une réutilisation n'est pas toujours possible.

NE PAS permettre à l'eau provenant du lavage ou de l'équipement de pénétrer dans les conduits d'eau.

Il peut s'avérer nécessaire de collecter toute l'eau de lavage pour un traitement préalable avant l'élimination.

Dans tous les cas, une élimination dans les égouts peut-être soumise à des lois et réglementations et ces dernières doivent être prises en compte de manière prioritaire. En cas de doute, contacter l'autorité responsable.

- Recycler autant que possible.
- Consulter le fabricant pour les options de recyclage ou l'autorité locale ou régionale de gestion des déchets pour un traitement si aucun traitement adapté ni aucune facilité de destruction n'ont put être identifiés.
- Détruire en : Un enfouissement dans un lieu autorisé ou une incinération dans un appareil autorisé (après ajout d'un produit de combustion adapté).
- Décontaminer les containers vides. Suivre toutes les mesures de sécurité des étiquettes des containers jusqu'à ce qu'ils soient nettoyés et détruits.

» Selon le Catalogue européen des codes des déchets, les Codes des déchets ne sont pas spécifiques aux produits mais spécifiques à l'utilisation. Les Codes des déchets devront être attribués par l'utilisateur en fonction de l'application dans lequel le produit est utilisé.

---

## Rubrique 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

---

Étiquettes nécessaire:

NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES

DANGEREUSES: ADR, IATA, IMDG, ADNR

continué...

# ECO IODINE MARINE

(Chemwatch nom: ECO IODINE)

Chemwatch Fiche de données de sécurité (Conforme à (CE) No 1907/2006)

Date de livraison: 20-Septembre-2007

NH369TCP

CHEMWATCH 6632-80

Version Num:2.0

CD 2008/4 Page 9 sur 10

---

## Rubrique 15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

---

### RISQUE

Aucun dans des conditions de fonctionnement normales.

### RÉGLEMENTATIONS

Eco Iodine (CAS: Aucun):

Aucune réglementation applicable

Eaux-Distillées,-DE-CONDUCTIBILITÉ-OU-DE-MÊME-DEGRÉ-DE-PURETÉ (CAS: 7732-18-5) est trouvé dans les listes obligatoires suivantes;

EINECS

EU Directive 2002/72/EC Plastic materials and articles intended to come into contact with foodstuffs - Annex II

Section A: List of authorised monomers and other starting substances

EU Directive 2002/72/EC Plastic materials and articles intended to come into contact with foodstuffs - Annex III

Section A Incomplete list of additives fully harmonised at Community level

European Customs Inventory of Chemical Substances - ECICS (French)

European Union (EU) Inventory of Ingredients used in Cosmetic Products

GESAMP/EHS Composite List of Hazard Profiles - Hazard evaluation of substances transported by ships

IMO IBC Code Chapter 18: List of products to which the Code does not apply

OECD Representative List of High Production Volume (HPV) Chemicals

*Cette fiche de données de sécurité satisfait aux exigences, pour autant qu'elles soient applicables, de la réglementation européenne suivante et de ses adaptations: 67/548/CEE, 1999/45/CE, 76/769/CEE, 98/24/CE, 92/85/CEE, 91/689/CEE, 1999/13/CE, ainsi qu'aux exigences de la réglementation française suivante:*

- Code de la sécurité sociale, Livre 4, Accidents du travail et maladies professionnelles
- Travaux nécessitant une surveillance médicale spéciale (Arrêté du 11 juillet 1977, J.O. du 24 juillet 1977).
- Circulaire n°10 du 29 avril 1980 relative à l'application de l'arrêté du 11 juillet 1977 fixant la liste des travaux nécessitant une surveillance médicale spéciale. (Non parue au Journal officiel)
- Arrêté du 6 décembre 1996 portant application de l'article 16 du décret n° 96-98 du 7 février 1996 relatif à la protection des travailleurs contre les risques liés à l'inhalation des poussières d'amiante fixant le modèle de l'attestation d'exposition à remplir par l'employeur et le médecin du travail
- Dispositions particulières aux femmes et aux jeunes travailleurs (Code du Travail, article L234-3)

---

## Rubrique 16 - AUTRES INFORMATIONS

---

» La classification de la préparation et de ses composants individuels a été fondée sur des sources officielles et d'autorité, aussi bien que sur des études indépendantes du Comité de classification de Chemwatch en utilisant les références disponibles dans la littérature.

» La fiche technique santé-sécurité ((M)SDS) est un outil de communication orienté sur le risque et qui doit être utilisé dans le cadre de la politique d'évaluation du risque. De nombreux facteurs peuvent influencer la diffusion d'information au sujet des risques sur le lieu de travail ou dans d'autres cadres. Les risques peuvent être déterminés en référence à des Scénarios d'exposition. L'échelle d'usage, la fréquence d'utilisation et les mécanismes techniques disponibles et actuels doivent faire l'objet d'une réflexion poussée.

» Pour des conseils détaillés sur les équipements de protection individuels, se référer aux standards CEN de l'UE suivants :

EN 16 - Protection individuelle des yeux

EN 340 - Vêtements de protection

EN 374 - Gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes.

EN 13832 - Protection des chaussures contre les produits chimiques

EN 133 - Protection individuelle pour la respiration.

continué...

# ECO IODINE MARINE

(Chemwatch nom: ECO IODINE)

Chemwatch Fiche de données de sécurité (Conforme à (CE) No 1907/2006)

Date de livraison: 20-Septembre-2007

NH369TCP

CHEMWATCH 6632-80

Version Num:2.0

CD 2008/4 Page 10 sur 10

Rubrique 16 - AUTRES INFORMATIONS

---

*Ce document est soumis au droit d'auteur. Sauf en cas d'utilisation pour un usage privé, de recherche, de critique, comme autorisé par la loi relative au droit d'auteur, aucune partie ne peut être reproduite par aucun moyen sans la permission écrite de ChemWatch. Tél (+61 3) 9572 4700.*

Date de livraison: 20-Septembre-2007

Imprimer la date: 20-Février-2009